

Informations de base	
<p><b>2021/2723(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Règles relatives aux informations à transmettre par les pays tiers et par les autorités et organismes de contrôle aux fins de la supervision de leur reconnaissance au titre de l'article 33, paragraphes 2 et 3, du règlement (CE) n° 834/2007 du Conseil en ce qui concerne les produits biologiques importés ainsi qu'aux mesures à prendre dans le cadre de cette supervision</p> <p>Complétant <a href="#">2014/0100(COD)</a></p> <p><b>Subject</b> 3.10.09.04 Agriculture biologique 3.70.17 Label et étiquetage écologique européen, écoconception</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">AGRI</span> Agriculture et développement rural		

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
27/05/2021	Publication du document de base non-législatif	<a href="#">C(2021)03572</a>	
27/05/2021	Période initiale pour l'examen de l'acte délégué 2 mois		
09/06/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
04/08/2021	Pas d'opposition à l'acte délégué par le Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2021/2723(DEA)
<b>Type de procédure</b>	DEA - Procédure d'acte délégué
<b>Sous-type de procédure</b>	Examen d'un acte délégué
	Complétant <a href="#">2014/0100(COD)</a>
<b>État de la procédure</b>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
<b>Dossier de la commission</b>	AGRI/9/06150

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	<a href="#">C(2021)03572</a>	27/05/2021	

Document annexé à la procédure	C(2023)6081	05/09/2023	